

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du Lundi 6 Février 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le six février deux mil dix-sept à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Nicolas VEAUUVY, Maire.

**Étaient présents** : M. le Maire, M. LÉQUIPPÉ, Mme JÉHANNO, M. BIGNON, Mme BOURLIER, M. GAURY, M. MARAIS, Mme MARTINI, M. PADRO

**Absents excusés** : Mme GEFFARD, M. CRUCHET, Mme GARNIER, M. TISSERAND, M. VIOU

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Sophie JEHANNO en qualité de secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 décembre 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal réunion le 5 décembre dernier. Aucune observation formulée.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
Autorisation budgétaire dépenses d'investissement  
Ce point sera abordé à la fin des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour les travaux concernant la salle des associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire d'un montant de **16 739.60€** (seize mille sept cent trente-neuf euros soixante centimes)
- Arrête comme suit le plan de financement

1/ - coût total du projet :	67 134.22€ HT
2/ - subvention attribuée par le FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) :	21 502.00€
<b>3/ - fonds de concours sollicité auprès de la CCTNO :</b>	<b>16 739.60€</b>
4/ - autofinancement :	28 892.62€

### DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Anthony HERVE, menuisier, pour la fourniture d'un plan de travail stratifié et de meubles mélaminé blanc pour l'aménagement de la cuisine de la salle des associations pour un montant de 1 203.00€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Anthony HERVE, menuisier, pour la fourniture d'un plan de travail stratifié et de meubles mélaminé blanc pour l'aménagement de la cuisine de la salle des associations pour un montant de 1 203.00€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Didier BOUVET, pour des travaux d'électricité et de plomberie pour l'aménagement de la salle des associations pour un montant de 3 677.65€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Didier BOUVET, pour des travaux d'électricité et de plomberie pour l'aménagement de la salle des associations pour un montant de 3 677.65€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Jean-Christophe GERVAIS, pour des travaux de rénovation et d'isolation de la cuisine et des sanitaires de la salle des associations pour un montant de 4 554.62€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Jean-Christophe GERVAIS, pour des travaux de rénovation et d'isolation de la cuisine et des sanitaires de la salle des associations pour un montant de 4 554.62€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Charron pour des travaux de peinture dans la cuisine de la salle des associations pour un montant de 1 540.94€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Charron pour des travaux de peinture dans la cuisine de la salle des associations pour un montant de 1 540.94€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Ces opérations seront affectées sur le compte 21318 « Autres bâtiments publics » opération 207.

#### **ECOLE ELEMENTAIRE « LA VALLEE DU LAC » - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE EN NORMANDIE EN MARS 2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la directrice de l'Ecole Elémentaire « La Vallée du Lac » de Château la Vallière, Madame Florence BAZIN, qui sollicite une subvention pour un voyage organisé pour les élèves du CP au CM2 en Normandie en mars 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser la somme de 20€ par élève habitant la commune de Couesmes.

#### **ASSOCIATION « HABITUS » - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE A LA NEIGE EN FEVRIER 2017**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier du Président, Monsieur Sébastien PEREZ de Habitus de Château la Vallière qui sollicite une subvention pour un camp à la neige, à la Bourboule, organisé pour les enfants qui fréquentent le centre de loisirs pendant les vacances d'hiver 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas verser de subvention à l'association « Habitus ».

## CREATION D'UN LOGO COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le travail réalisé pour la mise en place d'une charte graphique et d'un logo pour la commune. Carlos DOS SANTOS, Artik Studio, leur a présenté un devis qui s'élève à 400 € TTC pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- accepte le devis de Carlos DOS SANTOS, Artik Studio qui s'élève à 400 € TTC pour la réalisation du logo de Couesmes et de la charte graphique.

Cette dépense sera affectée sur le compte 2051 « Concessions et droits similaires » du budget de l'année 2017.

## AUTORISATION BUDGETAIRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, que lorsque le budget n'a pas été voté, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater en section d'investissement les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles inscrites au chapitre 16 et 18).

Afin d'exercer ce droit l'exécutif doit y avoir été autorisé par délibération du conseil municipal, les crédits ainsi ouverts sont affectés aux différentes opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite de 54 176.87€, les dépenses d'investissement suivantes : article 21318 opération 207.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire aborde la question concernant l'utilisation de la salle des associations. Il est décidé que celle-ci sera prêtée aux associations de la commune et que toutes demandes de prêt seront étudiées en Conseil Municipal.

Il est stipulé qu'un extincteur sera installé dans la salle. Et qu'un réfrigérateur sera acheté sur le budget de l'année.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention de l'école de musique de Cléré les Pins a été formulée. Les membres du Conseil Municipal décident qu'aucune subvention ne leur sera attribuée.

Monsieur Marais demande que le parking de l'ancien local technique soit refait. Monsieur Léquippé signale qu'il va contacter Monsieur Thomas de la Colas, afin qu'il fasse le nécessaire.

Madame Bourlier demande s'il est possible que le bus scolaire Fil Vert passe par « La Guilbertière » de façon à effectuer le ramassage pour une dizaine d'enfants. Une demande va être formulée auprès de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Madame Bourlier demande qu'un devis soit effectué pour l'aménagement de jeux pour jeunes enfants au niveau du terrain multisports comme formulée lors des vœux du maire.